

**Monsieur le Président du Conseil d'administration,
Madame, Messieurs les Administrateurs ;
Messieurs les Présidents des Organisations Professionnelles ;
Mesdames, Messieurs les Artistes ;
Très chers collaborateurs ;**

Je voudrais remercier la presse d'avoir massivement répondu à notre invitation et dire à quel point leur présence rassure pour l'après 22 mai 2009.

Hier aux environs de 13heures, discutant avec un collègue européen à qui j'indiquerais mon indisponibilité ce matin, j'ai eu la grande surprise d'entendre ce dernier s'exclamer en ces termes est ce que l'information sera reliée ?

J'ai immédiatement réagi en répondant avec force :

Oui, elle sera relayée, car dans mon pays, le Sénégal, la presse s'est toujours montrée particulièrement préoccupée du sort de nos créateurs qui ne parviennent pas à vivre de leurs art, et, que la rencontre a pour prétexte de procéder à un état des lieux, d'échanger en toute responsabilité et de prendre ensemble un engagement pour simplement faire en sorte que les injustices, entre nous, cessent d'abord, pour que nous soyons plus crédible pour faire face à l'autre.

Le Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur a pour mission d'assurer la gestion collective du droit d'auteur sur toute l'étendue du territoire national, alors quel est le fondement légal de son action ?

Naturellement la loi sur le droit d'auteur qui est l'expression de la mise en œuvre des Conventions Internationales aux quelles notre pays est partie et en vertu d'un des principes fondamentaux, le principe du Traitement national, la mission du BSDA concerne aussi la protection des auteurs non ressortissants nationaux mais qui de fait sont assimilés à des nationaux. Et réciproquement les pays dont sont ressortissants ces auteurs respectent les droits de nos créateurs.

La propriété Intellectuelle dont le droit d'auteur est un des éléments essentiels est une propriété sacrée qui doit être respectée par tous, dès lors, il est temps qu'ensemble nous nous engagions à faire du respect de la propriété intellectuelle une préoccupation de développement.

Or, que constatons-nous ?

Nous constatons des violations graves et répétées des droits conférés aux auteurs et Qui portent sur :

- ✓ L'exploitation illicite du droit exclusif de reproduction : ou contrefaçon au titre du droit de reproduction :
- ✓ L'exploitation illicite du droit de communication et plus spécifiquement l'exploitation au titre de radiodiffusion ou contrefaçon au titre du droit de communication, alors qu'il aurait suffi que les ayants droits décident de

suspendre leurs contributions pour que l'activité soit définitivement compromise.

Mesdames, Messieurs de la presse, nous comptons sur vous pour

Que :

- Plus jamais dans notre pays des programmes diffusent illicitement un contenu protégé au titre du droit de propriété intellectuelle, les auteurs, les artistes et les producteurs ne sauraient supporter d'avantage ;
- Que des titulaires de droits soient plus obligés de saisir la justice pour obtenir le respect d'un fondamental.

Mobilisons nous tous ensemble pour contribuer à :

- L'incitation à la création ;
- L'accès licite à des contenus de qualités et diversifiés ;
- La sécurité de l'investissement ;
- La promotion de la diversité culturelle ;

La propriété intellectuelle étant essentielle pour le développement de l'industrie culturelle, agissons ensemble et faisons en sorte que :

- Organismes de radiodiffusion (télévision), hôtel, bar, restaurant, discothèque magasin sonorisé, station d'essence dibiterie, fast-food, etc..
- Salon de couture et de coiffure, véhicules de transport aérien au titre de la distraction à bord, secteur du transport maritime, promoteurs de lutte (au titre de l'animation), clinique, cabinet médical, tous respectent la propriété intellectuelle.

Comme vous le voyez, les titulaires de droit de propriété intellectuelle ne doivent pas susciter la pitié.

Bref tous ceux qui exploitent les créations que les titulaires de droits soient respectés.

Mesdames, Messieurs avec les technologies de la communication, l'internet et la téléphonie l'angoisse des créateurs s'est amplifiée, mais, devons nous simplement laisser les circuits fabriqués par les hommes nous dépasser ?

La VOD et le téléchargement qui sont de nouveaux modèles économiques pour être viables doivent veiller au respect des droits sur les contenus.

En tout état de cause le BSDA particulièrement soucieux de mener à bien la mission qui lui est plus que déterminé à s'assumer.

Je vous remercie.